## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 21/06/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

# OBJET DE LA DELIBERATION BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2023

Date d'affichage de la	Date d'affichage de la	Secrétaire de séance
convocation	délibération	BREARD Jean-Claude
21/06/2024	04/07/2024	

#### Etaient présents : 96

AOUN Cédric, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEPINTE Fabrice, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

#### Absent(s) représenté(s): 40

CC 2024-06-27 27

AIT Eddie a donné pouvoir à BARRON Philippe ARENOU Catherine a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile AUJAY Nathalie a donné pouvoir à PERSIL Albert BEGUIN Gérard a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila BERTRAND Alain a donné pouvoir à BOUTON Rémy BORDG Michaël a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie BOURSALI Karim a donné pouvoir à COGNET Raphaël BRUSSEAUX Pascal a donné pouvoir à JAUNET Suzanne CALLONNEC Gaël a donné pouvoir à ESCRIBANO-OBEJO Maria CHAMPAGNE Stéphan a donné pouvoir à PERRON Yann CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à LAIGNEAU Jean-Pierre DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique DIOP Ibrahima a donné pouvoir à KONKI Nicole DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît EL ASRI Sabah a donné pouvoir à MEUNIER Patrick FAVROU Paulette a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël

KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky

LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël LEBOUC Michel a donné pouvoir à GARAY François LEMARIE Lionel a donné pouvoir à POYER Pascal LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck LONGEAULT François a donné pouvoir à LECOLE Gilles MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à MADEC Isabelle MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine MINARIK Annie a donné pouvoir à VIREY Louis-Armand NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à GIRAUD Lionel PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc POURCHE Fabrice a donné pouvoir à PIERRET Dominique PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à SIMON Josiane RIOU Hervé a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien SMAANI Aline a donné pouvoir à LEFRANC Christophe VOILLOT Bérengère a donné pouvoir à KERIGNARD Sophie VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie

#### Absent(s) non représenté(s): 0

### Absent(s) non excusé(s): 5

ANCELOT Serge, CHARBIT Jean-Christophe, GRIMAUD Lydie, OURS-PRISBIL Gérard, SOUSSI Elsa

#### 123 POUR:

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard. BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

#### 1 CONTRE:

**NAUTH Cyril** 

#### 5 ABSTENTION:

AUFRECHTER Fabien, KERIGNARD Sophie, LEFRANC Christophe, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère

## **7 NE PREND PAS PART:**

BORDG Michaël, CALLONNEC Gaël, DIOP Dieynaba, DOS SANTOS Sandrine, DUMOULIN Cécile, EL ASRI Sabah, ESCRIBANO-OBEJO Maria

## **EXPOSÉ**

L'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, le Conseil communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, affecter les résultats de manière anticipée lors du vote du budget primitif.

Par délibération n°CC\_2024-04-04\_08 du 4 avril 2024, le Conseil communautaire a repris par anticipation les résultats de l'exercice 2023 du budget principal et a décidé de l'affectation prévisionnelle de ces résultats au budget primitif 2024.

Le compte administratif 2023 du budget principal adopté lors de cette séance présente des résultats qui nécessitent un ajustement par rapport à l'affectation provisoire faite au budget primitif du budget principal de 2023.

L'affectation définitive est la suivante :

Résultat de fonctionnement 2023 Budget principal		
A/ Résultat de fonctionnement de l'exercice	44 604 181,86 €	
B/ Résultat de fonctionnement reporté	57 160 372,53 €	
C/ Résultat de fonctionnement à affecter = A + B	101 764 554,39 €	

Résultat d'investissement 2023 Budget principal	
A/ Résultat d'investissement de l'exercice	- 34 081 829,98 €
B/ Résultat d'investissement reporté	854 311,19 €
C/ Résultat d'investissement à affecter = A + B	- 33 227 518,79 €
D/ Restes à réaliser - recettes	5 550 779,37 €
E/ Restes à réaliser - dépenses	22 272 736,08 €
F/ Solde des restes à réaliser = D - E	- 16 721 956,71 €
G/Résultat d'investissement cumulé avec restes à réaliser = C + F	- 49 949 475,50 €

Compte tenu de ces éléments, il est proposé l'affectation définitive suivante du résultat de fonctionnement 2023 au budget principal 2024 comme suit :

Proposition d'affectation définitive du résultat de fonctionnement 2023		
Affectation en réserves pour couvrir le déficit		
d'investissement avec les restes à réaliser (Recettes 1068)	49 949 475,50 €	
Affectation complémentaire en réserves (Recettes 1068)	- €	
Excédent de fonctionnement reporté (Recettes 002)	51 815 078,89 €	
TOTAL	101 764 554,39 €	

Conformément à la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2024-04\_08 du 4 avril 2024, la régularisation d'un montant de 1 355,42 €, correspondant à la différence entre le montant de la reprise anticipée au budget primitif du budget principal de 2024 et le montant définitif du résultat issu du compte administratif définitif de l'année 2023, sera effectuée sur la prochaine décision modificative du budget principal de l'exercice 2024.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'affectation définitive suivante du résultat de fonctionnement 2023 au budget principal 2024,
  - en dépenses d'investissement, 33 227 518,79 € sur la ligne 001 (excédent d'investissement reporté),
  - en recettes d'investissement, 49 949 475,50 € au compte 1068 (affectation en réserves),
  - en recettes de fonctionnement, 51 815 078,89 € sur la ligne 002 (excédent de fonctionnement reporté).
- d'approuver le montant de l'ajustement complémentaire à 1 355,42 € par rapport à la reprise anticipée effectuée lors du vote du budget primitif,
- de décider d'effectuer l'ajustement budgétaire complémentaire d'un montant de 1 355,42 € au cours de la prochaine décision modificative du budget principal de 2024.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et R. 2311-13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2024-04-04\_13 du 4 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 de la Communauté urbaine,

**VU** les délibérations du Conseil communautaire n°CC\_2024-06-27-16 et n°CC\_2024-06-27\_21 du 27 juin 2024 approuvant les comptes de gestion et administratifs,

VU les pièces justificatives annexées à la présente,

VU l'avis favorable émis par la Commission 1 Affaires générales le 18 juin 2024,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'affectation définitive suivante du résultat de fonctionnement 2023 au budget principal 2024 :

- en dépenses d'investissement, 33 227 518,79 € sur la ligne 001 (excédent d'investissement reporté).
- en recettes d'investissement, 49 949 475,50 € au compte 1068 (affectation en réserves),
- en recettes de fonctionnement, 51 815 078,89 € sur la ligne 002 (excédent de fonctionnement reporté).

ARTICLE 2 : APPROUVE le montant de l'ajustement complémentaire de 1 355,42 € par rapport à la reprise anticipée effectuée lors du vote du budget primitif.

ARTICLE 3 : DECIDE d'effectuer l'ajustement budgétaire complémentaire d'un montant de 1 355,42 € lors de la prochaine décision modificative relative au budget principal de l'année 2024.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le 7 04/07/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le © 03/07/2024

Exécutoire le : 04/07/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME, Aubergenville, le 27 juin 2024

e Président

SCU Cécile